

COMMUNE DE VERSAUGUES

COMPTE RENDU N° 2014 / 01 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2014

L'an deux mille QUATORZE, le VENDREDI VINGT HUIT FEVRIER à Vingt heures,
Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance
publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles FARNIER,
Maire.

Date de Convocation : 18 Février 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Présents : 10 Nombre de Votants : 11

Etaient présents : Gilles FARNIER, Maire, Régis DEVERCHERE, Annie ANDRE,
Adjoints, Louis ACCARY, Patrick BERLAND, Jean-François CHATELLIER, Eveline
DARIEN, Ludovic DAVID, Michel DESCHAINTE et Nathalie KRZEMINSKI, Conseillers
Municipaux.

Etait absent excusé et représenté : Armand BORDE donnant pouvoir à Gilles FARNIER

Secrétaire de séance : Annie ANDRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures et procède à l'appel des présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et
représentés :

1°) – **APPROUVE** le compte-rendu n° 2013 / 04 de la précédente séance en date du 6
décembre 2013, lequel n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

2°) – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE POISSON – ANNEE SCOLAIRE 2013 / 2014

ACCEPTE de prendre en charge le remboursement des frais de fonctionnement engagés par
la Commune de POISSON à hauteur de **1 039 €** pour l'enfant originaire de la Commune de
Versaugues, fréquentant l'école primaire publique pour l'année scolaire 2013/2014.

3°) – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE FOURNITURES SCOLAIRES DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-VERAISE DE MARCIGNY - ANNEE SCOLAIRE 2013 / 2014

ACCEPTE de prendre en charge le remboursement des frais de fonctionnement et de
fournitures scolaires engagés par la Commune de MARCIGNY à hauteur de **1 215 €** pour les
3 élèves originaires de la Commune de Versaugues (**soit 355 € par enfant**), fréquentant les
écoles maternelle et primaire de Sainte-Véraise pour l'année scolaire 2013 / 2014.

4°) – E-MAGNUS CLOUD COMPUTING – NOUVEAUX LOGICIELS DU PACK E- MAGNUS

APPROUVE et **ACCEPTE** la participation financière de la Commune pour un montant de
739.73 € correspondant à l'abonnement souscrit par la Communauté de Communes auprès de
la Société **BERGER-LEVRAULT** pour l'utilisation des logiciels du pack E-magnus 2009

Cloud Computing, la sauvegarde des données, la maintenance et l'assistance à l'utilisation.

Etant ici précisé que la Communauté de Communes de Paray-le-Monial devient le seul client identifié de la Société Berger-Levrault et s'acquittera de la totalité du montant de l'abonnement annuel soit 10 620 € suivant le tableau de répartition ci-après :

Communauté de Communes	3 596.21 €
R.P.A.	1 491.47 €
L'Hôpital-le-Mercier	636.14 €
Poisson	1 159.14 €
Saint-Yan	1 940.16 €
Versaugues	739.73 €
Volessvres	1 057.15 €
	10 620.00 €

5°) – RETRAIT DE LA COMMUNE DE VEROSVRES ET ADHESION DES COMMUNES DE LUNEAU ET BRIANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHAROLLAIS »REFUGE-FOURRIERE »

ACCEPTE le retrait de la Commune de VEROSVRES et l'adhésion des Communes de LUNEAU et BRIANT au Syndicat Intercommunal du Charollais « Refuge-Fourrière » à compter du 1^{er} Janvier 2014.

6°) – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2014

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Saint-Yan	170 €
- ARPAGH de Charolles	50 €
- Association Sportive du Foyer Rural (ASFR) - Montceaux l'Etoile	50 €
- Foyer Rural – Montceaux l'Etoile	50 €
- Papillons Blancs de Paray-le-Monial	50 €
- Association Maison Saint-Vincent de Paul de Paray-le-Monial	50 €
- Restaurant scolaire de Saint-Yan	250 €
- Association des Familles du Canton de Paray-le-Monial	50 €
- Société Musicale de Saint-Yan	100 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de MARCIGNY	100 €
- Ecole de Saint-Yan – Pour 8 élèves du cours élémentaire – Projet classe découverte dans l'Autunois	200 €
TOTAL =	1 120 €

7°) – ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 & 30 MARS 2014 – TENUE DES PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE

FIXE les tours de permanences du bureau de vote de la manière suivante :

1^{er} Tour de scrutin – Dimanche 23 Mars 2014

Assesseurs :

- de 8 h à 11 h 30 : Armand BORDE et Annie ANDRE
- de 11 H 30 à 15 H : Louis ACCARY et Patrick BERLAND
- de 15 h à 18 h : Ludovic DAVID et Nathalie KRZEMINSKI

2ND Tour de scrutin – Dimanche 30 Mars 2014

Asseseurs :

- de 8 h à 11 h 30 : Michel DESCHAINTE et Régis DEVERCHERE
- de 11 h 30 à 15 h : Jean-François CHATELLIER et Eveline DARIEN
- de 15 h à 18 h : Gilles FARNIER et Emile SIMON

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de diverses informations relatives aux points suivants, à savoir :

Présentation de devis

- Devis de la SARL Plâtrerie JALABERT de BRIANT pour 1 622.33 € H.T. soit **1 940.31 € T.T.C.** concernant des dégâts à réparer (trou et fissures) dans la voûte de l'église.
- Devis de la SARL BOURGEON TP de VINDECY pour 860 € H.T. soit **1 032 € T.T.C.** concernant la pose d'un regard en vue du captage des eaux en limite de la propriété PLANAT.

Le nettoyage des fossés au Rourat est également prévu par la CUMA et l'Entreprise BOURGEON TP.

Ces travaux doivent intervenir dans le courant du mois de Mars 2014.

Compétence incendie et secours

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire en date du 21 Février 2014 indiquant qu'il appartiendra à chaque commune du ressort de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial d'inscrire la contribution au S.D.I.S. dans son budget 2015, en tant que dépense obligatoire – dépense qui était prise en charge par la Communauté de Communes.

Les statuts de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial devront être modifiés, en tout état de cause avant la fin d'année 2014 afin de procéder à un retrait de la compétence incendie et secours afin de mettre les statuts en conformité avec la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Communauté de Communes de Paray-le-Monial

Le Maire tient à apporter une rectification suite à des informations évasives concernant les compétences de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial vis-à-vis de la Commune. La Communauté de Communes prend en charge les investissements de la voirie pour Trente mille euros (30 000 €)/ l'an.

Les secours incendie ainsi que le contingent d'aide sociale financent le repas des aînés, le salaire de la secrétaire et de l'employé communal.

Même si certaines charges sont prises par la Communauté de Communes, c'est toujours le Maire et le Conseil Municipal qui gèrent la Commune.

En ce qui concerne les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, le parking ainsi que la construction de la salle polyvalente, le tout a été financé par la Commune et subventionné par la Région, le Conseil Général, l'Etat avec les réserves parlementaires du Député et Sénateur, mais en aucun cas par la Communauté de Communes qui n'en a pas les compétences.

Tous les travaux d'entretien sont à la charge de la Commune.

Revue Municipale 2013

Nous tenons à signaler qu'il a été omis dans le service postal de l'histoire de la Commune le nom d'un facteur, à savoir : **Roland COULON** entre Messieurs BARDIAU et CLEAUD

Mme Annie ANDRE, intervenant sur le rôle des commissions au sein du Conseil Municipal, fait remarquer l'absence d'investissement concernant la commission d'information chargée de l'élaboration du bulletin municipal.

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt deux heures*

Fait à Versaugues le 28 Février 2014

Le maire,



Gilles FARNIER